



Renseignement technique AEAJ N° 30317

Titulaire

FURAL Systeme in Metall GmbH
Cumberlandstrasse 62
4810 Gmunden
Austria

Fabricant

-

Groupe

234 - Faux-plafonds, (parties de construction indépendantes/protection des espaces vides)

Produit

FURAL EI30 A<-B

Description

Faux-plafond métallique à cassettes, tôle d'acier (E=0,7mm), bandes GKF (E=18mm), plaques GKF (E=2X9.5mm), E=71mm, raccord contre mur avec frise de plafond (400mm), système de suspension en profilés d'acier, dimensions des cassettes max max=(397x2500mm)

Utilisation

EI 30-RF1
Pour exposition au feu du dessous
Utilisation voir pages suivantes

Documentation

MPA, Braunschweig: Rapport d'essai '3703/7006' (09.10.2006); Hersteller: Déclaration des performances 'LK_1507_EI 30vu_1' (24.07.2015)

Conditions d'essai

EN 1363-1; EN 1364-2

Appréciation

Classe de résistance au feu EI 30

Durée de validité

31.12.2028

Date d'édition

02.03.2023

Remplace l'attestation du

01.11.2018

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie

Marcel Donzé

Konrad Häusler



Renseignement technique AEAI n° 30317

Requérant : FURAL Systeme in Metall GmbH

Durée de validité : 31.12.2028

Date d'édition : 02.03.2023

Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de faux-plafonds est indiqué dans la norme EN 1364-2:1999, chapitre 13.

Ce chapitre contient les principales règles pour les modifications autorisées des éléments d'essai. Ces modifications peuvent être apportées sans que le requérant n'ait à procéder à une évaluation et/ou des calculs supplémentaires.

L'applicabilité des résultats d'essai doit être limitée aux autres constructions où l'installation du plafond est exécutée par-dessous.

PLAFONDS SUSPENDUS EXPOSÉS AU FEU PAR-DESSOUS

Dimensions

Il est permis d'appliquer les résultats d'essai obtenus sur un élément d'essai de (4 x 3) m ou plus grand aux plafonds de n'importe quelle dimension sous réserve de ne pas augmenter la distance séparant les dispositifs de suspension et que les dispositions prises pour la dilatation soient augmentées en conséquence.

- Exigence non remplie: portée maximale=3346mm

Accessoires

Il est permis d'appliquer les résultats d'essai obtenus sur des plafonds comportant des accessoires avec leurs propres dispositifs de suspension aux plafonds équipés de ces dispositifs de suspension sous réserve de ne pas dépasser la distribution de l'essai.

Cavité

Cavités situées au-dessus de plafonds auto-porteurs exposés au feu par-dessous:

- Les résultats d'essai sont valables pour les cavités quelle que soit leur hauteur.

VARIANTES

Les variantes sont réglées dans le document ci-après:

Rapport d'essai MPA Braunschweig: n° 3703/7006 du 09.10.2006

- Accessoires possibles:
Dispositif d'obturation dans des conduits d'aération ($\varnothing_{\max}=200\text{mm}$)
Boîte d'aération (570x570mm)